

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle*

Khoutbah n°840

Le vendredi 30 octobre 2015, correspondant au 17 Al-Mouharram 1436

Le conseil est fondamental dans la religion

Mes frères de foi,

La louange est à Allah, Celui Qui a la gloire et l'éminence, Celui Qui nous a ennoblis par l'Islam, nous a honorés par la foi et a éclairé nos cœurs par le *Qur'an*.

Que l'honneur et l'élévation en degré, ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle, soient accordés au Maître des descendants de *Adnan*, notre Maître *Mouhammad*, *Abou l-Qacim*, celui qui est allé au-delà des étoiles et des planètes les plus élevées. Qu'Il honore sa famille et ses compagnons honorables qui sont tels des pleines lunes et des flambeaux éclairant l'obscurité, des soleils de la religion de l'Islam, ceux qui ont respecté les engagements qu'ils ont pris envers Dieu et qui sont restés fermes après leur Prophète ﷺ, que Allah les agrée, ils sont des modèles pour les gens.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Dieu, Il est le seul dieu, Il n'a pas d'associé ni de semblable ni d'opposant ni d'équivalent.

Je témoigne que notre maître *Mouhammad* est Son esclave et Son messenger, celui qu'Il a élu et qu'Il agrée le plus. Ô Allah honore et élève davantage en degré *Mouhammad*, ainsi que tous ses frères prophètes et messagers, leur famille et leurs compagnons à tous et préserve leur communauté de ce qu'ils craignent pour elle.

Après cette introduction, esclaves de Allah, je vous recommande et je me recommande à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de Allah Al-*Adhim*, car la meilleure des provisions pour l'au-delà, c'est la piété, et celui qui fait preuve de piété à l'égard de Allah, Allah lui accorde une issue.

Je vous mets en garde contre la désobéissance car celui qui désobéit au lieu de faire preuve d'obéissance aura perdu et sera déçu. À ceux qui auront préféré cette vie éphémère à l'autre vie qui demeurera éternellement, *Allah tabaraka wata^ala* dit dans le *Qour'an* Honoré :

﴿ وَالْعَصْرِ ① إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ ② إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَتَوَاصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ ③ ﴾

[*sourat Al-^Asr*] ce qui signifie : « **Par le temps, l'être humain ira à sa perte sauf ceux qui auront été croyants et auront accompli les bonnes œuvres, qui se seront recommandés le bien et se seront recommandés la patience.** »

Sachez, esclaves de Dieu, que *Allah tabaraka wata^ala* jure par ce qu'Il veut parmi Ses créatures. Il a juré dans cette *sourah* par (*al-^asr*), et (*al-^asr*) signifie ici l'époque c'est-à-dire le temps. C'est ce qu'a dit *Ibnou ^Abbas*.

Allah a confirmé que tout être humain ira à sa perte mais Il a excepté ceux qui auront été croyants et qui auront agi en bien, que ceux-là ne seront pas perdants. C'est la description des esclaves vertueux de *Allah*, ceux qui œuvrent conformément aux recommandations du Messager de *Allah* ﷺ, qui se recommandent les uns aux autres d'obéir à Dieu et d'accomplir ce que Dieu a ordonné. Ils ont donc appris, ont œuvré, fait preuve de sérieux et d'application, surtout les premiers prédécesseurs parmi les compagnons, ceux-là même dont *Allah tabaraka wata^ala* fait l'éloge. *Allah* dit :

﴿ وَالسَّابِقُونَ الْأُولُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ ﴾

[*sourat At-Tawbah / 100*] ce qui signifie : « **Et les premiers prédécesseurs parmi les émigrants et les partisans, ainsi que ceux qui les ont suivi parfaitement, Allah les a agréés et ils sont totalement soumis à Dieu.** »

Allah tabaraka wata^ala nous a appris qu'Il les a agréés parce qu'ils ont cru en la véracité, ils ont été croyants, ils ont œuvré, ils ont donné le conseil et ont accepté le conseil.

Il convient donc pour nous, chers frères honorables, de prendre exemple sur le Messager de *Allah* ﷺ et de prendre exemple sur ses compagnons honorables, ceux qui se donnaient le conseil les uns aux autres, par recherche de l'agrément de Dieu. Ainsi, un frère donnait le conseil à son frère et un ami donnait le conseil à son ami. Chacun d'entre eux était comme un miroir pour son frère musulman : il aimait pour son frère ce qu'il aimait pour lui-même. S'il voyait chez son frère un défaut, il s'empressait de lui donner le conseil et l'exhortait par recherche de l'agrément de *Allah*. Et celui qui recevait le conseil, de son côté, ne faisait pas preuve d'orgueil de sorte à refuser le conseil car ils savaient tous que s'ils écoutaient le conseil, s'ils remerciaient celui qui le leur avait donné et qu'ils l'appliquaient, le profit serait éminent pour eux-mêmes.

Un savant du *Salaf* a dit : « *Si tu trouves quelqu'un qui t'indique tes défauts, alors attache-toi à lui.* »

Il a été rapporté de ^Oumar, que Allah l'agrée, qu'il a dit : « *Que Allah fasse miséricorde à toute personne qui m'apporte mes défauts sur un plateau.* »

Les compagnons honorables, lorsqu'ils se rencontraient les uns les autres se serraient la main avec un visage détendu et un sourire et ils récitaient *sourat Al-^Asr*, en raison de ce que cette *sourat* comportait comme sens éminent et glorieux.

Allah ta^ala dit :

﴿ وَالْعَصْرِ ① إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ ② إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَتَوَّصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَّصَوْا بِالصَّبْرِ ③ ﴾

(*wal-^asr, 'inna l-^insana lafi khousr, 'il-la l-ladhina ^amanou wa^amilou s-salihati watawasaw bil-haqqi watawasaw bis-sabr*).

Ils se recommandaient les uns aux autres d'accomplir les bonnes œuvres, ils se rappelaient les uns aux autres d'obéir à Allah et de s'attacher à Ses ordres, au bien et à la vérité que nous a amenés Mouhammad ﷺ. Ils agissaient ainsi par miséricorde envers leurs frères. Il a été rapporté dans leur description la parole de Allah tabaraka wata^ala :

﴿ رَحْمَاءُ بَيْنَهُمْ ﴾

[*sourat Al-Fat-h / 29*] ce qui signifie : « **Ils se font miséricorde les uns envers les autres** », et c'est ce que leur a enseigné le Maître des Messagers, Mouhammad, que Dieu l'honore du meilleur honneur et qu'Il préserve sa communauté de la préservation la plus parfaite.

Chers frères de foi, nous avons en la personne du Messager de Allah, et en ses compagnons honorables, un excellent modèle. Nous demandons de pouvoir nous donner le conseil, nous recommander la piété à l'égard de Allah Al-^Adhim, d'accomplir Ses ordres, d'éviter ce qu'Il a interdit et d'accepter le conseil.

Mouslim a rapporté du Messager de Allah ﷺ qu'il a dit :

((الدينُ النصيحة))

(*ad-dinou n-nasihah*) ce qui signifie : « **Le conseil est fondamental dans la religion.** » Il a été dit « *Pour quoi faire ?* » il a répondu :

((لله ولكتابه ولرسوله ولأئمة المسلمين وعامتهم))

(*lil-Lahi walikitabihi waliraçoulihî wali'a'immati l-mouslimîna wa^ammatihim*) ce qui signifie : « **Pour que les gens obéissent à Dieu et suivent Son Livre et Son prophète, pour les Imams des musulmans et pour le commun des gens.** »

Et qu'elle est belle la parole du *Hafidh* Abou ^Amr Ibnou s-Salah à propos de *An-Nasihah* ! Il a dit :

« *Le conseil (an-nasihah) est un mot dont le sens est très large, qui englobe le fait que celui qui donne le conseil veuille le bien pour celui qui reçoit le conseil, et qu'il agisse en bien envers*

lui. Le conseil d'obéir à Allah tabaraka wata^{ala} (lil-lah), c'est de croire en Son unicité, de Lui attribuer les attributs de perfection et de gloire qui sont dignes de Lui et de L'exempter de tout ce qui s'y oppose et qui les contredit ; d'éviter de Lui désobéir, d'accomplir les actes d'obéissance envers Lui et ce qu'Il agrée en étant sincère, d'aimer ce qu'Il agrée et de détester ce qu'Il n'agrée pas, d'appeler à cela et d'inciter à le faire. »

Le conseil pour suivre Son Livre (walikitabih), c'est de croire au Livre, de le glorifier, de l'exempter de tout défaut, de le réciter correctement, de s'attacher à ses ordres et à ses interdits, d'apprendre ses connaissances et ses sagesses et de méditer à propos de ses versets ; c'est d'appeler à s'y conformer et à le défendre contre la falsification de ceux dont le cœur est rempli de haine et contre les offenses de ceux qui font preuve d'irrégion.

Le conseil de suivre le Messager de Allah ﷺ (waliraçoulih) est proche de cela, il s'agit de croire en le Prophète, en ce qu'il a amené, de le glorifier, de le prioriser, de s'attacher à lui obéir, de revivifier sa Sounnah, de la propager, de contredire ceux qui l'ont contredit et ont contredit sa Sounnah, de soutenir ceux qui l'ont soutenu et qui ont soutenu sa Sounnah, de chercher à s'embellir par les qualités qu'il possédait, de se comporter comme il se comportait et d'aimer sa famille, ses compagnons et ce qui est de cet ordre.

Le conseil pour les imams des musulmans (wali'a'immati l-moulimin), c'est-à-dire à leurs califes et à leurs guides, c'est de les aider à faire valoir le droit et de leur obéir dans ce cadre-là, d'attirer leur attention et de leur faire le rappel avec douceur et courtoisie, de se garder de se rebeller contre eux, d'invoquer Dieu pour qu'Il leur accorde la réussite dans le bien et d'inciter les autres à le faire.

Le conseil pour le commun des musulmans (wali^{ammatihim}) - et il s'agit ici des gens en dehors des gouverneurs - il s'agit de les guider vers ce qui est de leur propre intérêt, de leur enseigner les sujets de leur religion et de leur bas monde, de ne pas dévoiler leurs défauts et leur intimité, de combler leurs besoins, de les soutenir contre leurs ennemis, de les défendre, de se garder de les trahir et de les jalouser, d'aimer pour eux ce qu'on aime pour soi-même et de détester pour eux ce que l'on déteste pour soi-même, et ce qui est de cet ordre. » Fin de citation

Je demande à Allah qu'Il nous accorde la force à le faire.

Parmi les exemples de conseil, il y a ce qui est parvenu de Ach-Chafi^{iy} qui avait fraternisé avec Mouhammad Ibnou ^{Abdi} l-Hakam Al-Misriyy. Il entretenait avec lui des relations très cordiales, il le rapprochait, il l'écoutait, et Mouhammad avait appris le fiqh auprès de Ach-Chafi^{iy} et avait choisi de suivre sa voie de jurisprudence (madh-hab) ; il agissait beaucoup en bien et en bienfaisance envers Ach-Chafi^{iy} au point que les gens ont pensé, tant leurs relations étaient cordiales et leur fraternité véridique, que Ach-Chafi^{iy} lui confierait la responsabilité de poursuivre ses assemblées après son décès dans la mosquée de ^{Amr} Ibnou l-^{As}. On a donc demandé à Ach-Chafi^{iy}, que Allah ta^{ala} lui fasse miséricorde, lorsqu'il souffrait de la maladie qui l'a emporté : « Avec qui allons-nous prendre les assemblées après toi ô Abou Abdi l-Lah ? » et Mouhammad Ibnou ^{Abdi} l-Hakam était à son chevet pour qu'il le désigne. Mais Ach-Chafi^{iy} a dit : « Il vous incombe de suivre Abou Ya^{qoub} Al-Bouwaytiyy »

qui était le plus grand des compagnons de *Ach-Chafi'iyy*, parce qu'il était meilleur. Ainsi, *Ach-Chafi'iyy*, que *Allah ta'ala* lui fasse miséricorde, a donné le conseil par recherche de l'agrément de *Allah ^azza wajall* et pour l'intérêt des musulmans, et il a délaissé la complaisance. Il n'a pas fait prévaloir la satisfaction des gens sur l'agrément de *Allah ta'ala* en orientant les gens vers *Al-Bouwaytiyy* et en le préférant. Il était en effet prioritaire, plus proche de l'ascèse et de la scrupuleuse piété, et il était prompt à pleurer par crainte de Dieu et passait la majeure partie de ses journées dans le *dhikr* et les assemblées de science et la majeure partie de ses nuits en prières et en récitation du *Qour'an*. *Ach-Chafi'iyy* s'appuyait sur lui pour les *fatwa* et dirigeait les gens vers lui.

Ô *Allah* éloigne-nous de la complaisance hypocrite et fais que nous soyons parmi les gens qui portent le conseil.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	138, rue de Crimée 13003 Marseille	04 91 95 71 69
	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93